

Bulletin officiel n° 26 du 1er juillet 2010

Sommaire

Organisation générale

Administration centrale du MEN et du MESR

Attributions de fonctions
arrêté du 4-6-2010 (NOR : MENA1000538A)

Administration centrale du MEN et du MESR

Attributions de fonctions
arrêté du 7-6-2010 (NOR : MENA1000553A)

Enseignement supérieur et recherche

Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris

Attribution du grade de master aux titulaires des diplômes de deuxième cycle
arrêté du 31-5-2010 (NOR : ESRS1000207A)

Enseignements secondaire et supérieur

Classes préparatoires économiques et commerciales

Programme de culture générale en seconde année - année 2010-2011
arrêté du 28-5-2010 (NOR : ESRS1000206A)

Personnels

Hygiène et de sécurité

Comité central d'hygiène et de sécurité ministériel (CCHS) compétent pour l'enseignement supérieur et la recherche
réunion du 15-2-2010 (NOR : ESRH1000208X)

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Nominations au conseil d'administration du Cned
arrêté du 10-6-2010 (NOR : MENF1000599A)

Conseils, comités et commissions

Nominations au conseil scientifique de l'École nationale des chartes
arrêté du 10-6-2010 (NOR : ESRS1000220A)

Conseils, comités et commissions

Nominations à la commission des titres d'ingénieur
arrêté du 9-6-2010 (NOR : ESRS1000225A)

Conseils, comités et commissions

Nominations au conseil d'administration de l'Institut national d'histoire de l'art
arrêté du 11-6-2010 (NOR : ESRS1000205A)

Nomination

Administrateur provisoire de l'IUFM de Poitou-Charentes, école interne de l'université de Poitiers
arrêté du 25-5-2010 (NOR : ESRS1000201A)

Nomination

Directeur de l'École nationale supérieure de chimie de Paris
arrêté du 25-5-2010 (NOR : ESRS1000203A)

Informations générales

Vacance de fonction

Directeur de l'Institut national supérieur de formation de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés
avis du 31-5-2010 (NOR : ESRS1000202V)

Vacance de fonctions

Directeur de l'École d'ingénieurs de l'université de Caen (ESIX Normandie)
avis du 2-6-2010 (NOR : ESRS1000204V)

Vacance de poste

École nationale supérieure des ingénieurs des études et techniques d'armement (Ensieta) - rentrée 2010-2011
avis du 8-6-2010 (NOR : MENH1000546V)

Organisation générale

Administration centrale du MEN et du MESR

Attributions de fonctions

NOR : MENA1000538A
arrêté du 4-6-2010
MEN - SAAM A1

Vu décret n° 87-389 du 15-6-1987 modifié par décret n° 2005-124 du 14-2-2005 ; décret n° 2007-991 du 25-5-2007 ; décret n° 2007-1001 du 31-5-2007 ; décret n° 2006-572 du 17-5-2006 modifié ; arrêté du 17-5-2006 modifié ; arrêté du 23-5-2006 modifié

Article 1 - L'annexe F de l'[arrêté du 23 mai 2006](#) susvisé est modifiée ainsi qu'il suit :

- DAJ A1

Bureau des consultations et du contentieux relatifs aux établissements et à la vie scolaire

Au lieu de : Sylvie Ramondou

Lire : Olivier Guiard, chef du bureau à compter du 15 avril 2010

Article 2 - Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 4 juin 2010

Pour le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement,

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

et par délégation,

Le secrétaire général,

Pierre-Yves Duwoye

Organisation générale

Administration centrale du MEN et du MESR

Attributions de fonctions

NOR : MENA1000553A
arrêté du 7-6-2010
MEN - SAAM A1

Vu décret n° 87-389 du 15-6-1987 modifié par décret n° 2005-124 du 14-2-2005 ; décret n° 2007-991 du 25-5-2007 ; décret n° 2007-1001 du 31-5-2007 ; décret n° 2006-572 du 17-5-2006 modifié ; arrêté du 17-5-2006 modifié ; arrêté du 23-5-2006 modifié

Article 1 - L'annexe F de l'[arrêté du 23 mai 2006](#) susvisé est modifiée ainsi qu'il suit :

- DREIC 1

Adjoint au sous-directeur des relations internationales

Au lieu de : Judikael Regnaut

Lire : N... à compter du 17 mai 2010.

Article 2 - Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 7 juin 2010

Pour le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement,

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

et par délégation,

Le secrétaire général,

Pierre-Yves Duwoye

Enseignement supérieur et recherche

Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris

Attribution du grade de master aux titulaires des diplômes de deuxième cycle

NOR : ESRS1000207A
arrêté du 31-5-2010
ESR - DGESIP A3

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 31 mai 2010, le grade de master est conféré de plein droit, pour les sessions 2010 à 2015, aux titulaires des diplômes de deuxième cycle supérieur :

- d'interprète de la musique ;
 - d'écriture et de composition ;
 - de musicologie ;
 - de musicien-ingénieur du son ;
 - de pédagogie et formation à l'enseignement de la musique ;
- délivrés par le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris.

Enseignements secondaire et supérieur

Classes préparatoires économiques et commerciales

Programme de culture générale en seconde année - année 2010-2011

NOR : ESRS1000206A
arrêté du 28-5-2010
ESR - DGESIP

Vu code de l'Éducation ; décret n° 94-1015 du 23-11-1994, modifié par décret n° 2007-692 du 3-5-2007, notamment article 11 ; arrêtés du 3-7-1995 modifiés ; avis du CSE du 12-5-2010 ; avis du CNESER du 19-4-2010

Article 1 - Durant l'année scolaire 2010 - 2011, le programme de culture générale des classes préparatoires économiques et commerciales, options scientifique, économique et technologique, porte en seconde année sur l'étude du thème suivant : « L'imagination ».

Article 2 - Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 28 mai 2010

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
et par délégation,

Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle,
Patrick Hetzel

Personnels

Hygiène et sécurité

Comité central d'hygiène et de sécurité ministériel (CCHS) compétent pour l'enseignement supérieur et la recherche

NOR : ESRH1000208X
réunion du 15-2-2010
ESR - DGRH C1-3

Le comité s'est réuni sous la présidence de Josette Théophile, directrice générale des ressources humaines, assistée de Éric Bernet, chef du service des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé, des bibliothèques et des musées à la direction générale des ressources humaines.

Après approbation du procès verbal des séances du 19 juin 2009 et du 9 septembre 2009, les points suivants ont été abordés :

1 - Bilan des accidents du travail et des maladies professionnelles

75 % des établissements ont répondu à l'enquête 2008. 3 000 accidents ont été recensés, soit une moyenne de 20 accidents du travail par établissement.

L'enquête porte sur 133 000 agents. L'indice de fréquence des accidents calculé pour 1 000 agents est de 8,55. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche se situe ainsi en deçà de l'indice de fréquence constaté dans le secteur privé (38). L'enquête a cependant permis de mettre en évidence le taux élevé d'accidents dans quelques établissements, ce qui a été signalé à l'inspection hygiène et sécurité.

Les représentants du personnel estiment que les renseignements donnés sont trop généraux et ne permettent pas de mettre en œuvre une politique de prévention.

2 - Bilan des risques professionnels pour l'année universitaire 2008-2009

69 % des établissements ont répondu à l'enquête. 99 % de ces établissements ont un CHS et un bon réseau d'Acmo et de correspondants hygiène et sécurité (en moyenne il existe un correspondant pour 36 agents).

Concernant le document unique, certes, il reste beaucoup à faire mais d'ores et déjà on note que plus de 50 % ont réalisé ce document et parmi eux 31 % ont un programme d'action après inventaire des risques.

Les représentants du personnel insistent sur l'importance d'établir la liste des personnels exposés à des risques particuliers et demandent que ces derniers bénéficient d'un suivi médical particulier.

L'inspection hygiène et sécurité signale que le renforcement des procédures d'accueil lors de l'intégration des nouveaux agents dans l'établissement faciliterait le repérage des personnes à risques. Ainsi, il conviendrait d'indiquer systématiquement à la personne les risques liés à son poste de travail, les conditions de la surveillance médicale à laquelle elle sera soumise, les obligations de formation en matière d'hygiène et de sécurité qui lui seront demandées.

Madame Théophile rappelle que le passage à l'autonomie renforcée des établissements ne change pas la nécessité d'identifier les postes et les personnels à risques et de les suivre médicalement. Elle souhaite en faire un point prioritaire de réflexion et proposer un guide méthodologique en direction des établissements.

3 - Rapport d'activité des médecins de prévention pour l'année 2008 et point sur les effectifs de médecine de prévention

Le renforcement des effectifs médicaux et paramédicaux, la meilleure définition des missions de ces personnels et des moyens alloués sont les préalables à une amélioration de l'accompagnement médical des personnels.

En tenant compte des observations communiquées par les établissements, il s'avère nécessaire de mieux programmer le suivi médical et les actions de prévention en tenant compte des personnels les plus à risques ou les plus vulnérables tels que les personnels relevant de la surveillance médicale particulière, les doctorants et les agents non titulaires. Il est également recommandé d'organiser des visites médicales en direction d'une part des nouveaux entrants dans les premiers mois qui suivent la prise de fonction, et d'autre part en direction des agents partant à la retraite dans l'année afin de préparer le suivi post-professionnel.

Il est enfin rappelé qu'il est indispensable de mieux associer les médecins de prévention aux travaux portant sur l'élaboration ou la réactualisation du document unique, à la procédure de gestion des AT/MP ou aux travaux réalisés dans le cadre des CHS avec les représentants des personnels afin de mieux prévenir par des actions individuelles et collectives les risques professionnels tels que la prévention des troubles musculo-squelettiques, les risques liés au

travail sur écran, l'exposition aux produits cancérogènes, mutagènes et repro-toxiques dont l'amiante et enfin les troubles psycho-sociaux.

4 - Projet de décret relatif aux comités d'hygiène et de sécurité dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'Enseignement supérieur

Les représentants du personnel font remarquer que, depuis plusieurs années, ils demandent que l'hygiène et la sécurité soient mieux prises en compte dans les établissements et se heurtent au problème financier et au manque d'échéancier. C'est pourquoi ils sont très attachés aux débats en conseil d'administration du rapport d'évolution des risques et du programme annuel de prévention des CHS. Par ailleurs, dans le contexte actuel d'attente de modification du [décret n° 82-453 du 28 mai 1982](#), ils craignent que le texte présenté, spécifique à l'enseignement supérieur, mette du temps à prendre en compte les nouvelles orientations. Pour toutes ces raisons, et malgré les garanties apportées par l'administration, les représentants du personnel se prononcent contre le projet de décret.

5 - Formation des membres du CCHS

Trois journées de formation sont fixées les 30, 31 mars et 1er avril 2010. Le programme de formation prend en compte les demandes des représentants du personnel et prévoit les points suivants : la réglementation en matière d'accidents avec la notion de mise en danger d'autrui et les recours juridiques ; la prévention des risques psychosociaux ; les troubles musculo-squelettiques et le travail sur écran ; la nouvelle réglementation des risques chimiques et la connaissance des nouveaux pictogrammes. Sont aussi programmés la visite de l'Atrium et les travaux de rénovation à l'université de Paris VI.

Tous ces points figurent au procès-verbal de la réunion du CCHS compétent pour l'enseignement supérieur et la recherche du 15 février 2010. Ce document sera consultable sur le site <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>, concours-emploi-carrières : santé et sécurité au travail.

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Nominations au conseil d'administration du Cned

NOR : MENF1000599A

arrêté du 10-6-2010

MEN - DAF A4

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement, et de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 10 juin 2010, sont nommés membres du conseil d'administration du Centre national d'enseignement à distance :

En qualité de représentant de l'État, désigné par les ministres chargés de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur :

- Olivia Lemarchand, chef du bureau des opérateurs de l'enseignement scolaire, en qualité de suppléante, en remplacement de Christophe Bernard.

En qualité de représentant des personnels enseignants, sur proposition du syndicat des enseignants-Union nationale des syndicats autonomes (SE-UNSA) :

- Corinne Nédelec, en remplacement de Viviane Ruant ;

- Madame Valérie Huet de Guerville, suppléante, en remplacement de Corinne Nédelec.

En qualité de personnalité qualifiée désignée par les ministres chargés de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, dont l'une sur proposition du ministre des Affaires étrangères :

Roger Gil, professeur, doyen honoraire de la faculté de médecine et de pharmacie à l'université de Poitiers, en remplacement de monsieur Michel Roger.

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Nominations au conseil scientifique de l'École nationale des chartes

NOR : ESRS1000220A

arrêté du 10-6-2010

ESR - DGESIP

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 10 juin 2010, sont nommés membres du conseil scientifique de l'École nationale des chartes, pour une durée de trois ans à compter de la date du présent arrêté, les personnalités dont les noms suivent :

- Catherine Bertho-Lavenir, professeure des universités ;
- Mireille Pastoureau, conservateur général des bibliothèques ;
- Olivier Wieviorka, professeur des universités ;
- Philippe Boutry, professeur des universités ;
- monsieur Daniel Roche, professeur des universités ;
- Catherine Vincent, professeure des universités ;
- Jacques-Olivier Boudon, professeur des universités ;
- Benoît Lecoq, conservateur général des bibliothèques, chargé de mission d'inspection générale ;
- Marianne Bastid-Bruguière, membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques) ;
- Jean-Pierre Babelon, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles lettres) ;
- Philippe Contamine, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles lettres) ;
- Albert Rigaudière, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles lettres) ;
- monsieur Michel Zink, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles lettres) ;
- Geneviève Étienne, conservateur général du patrimoine, membre de l'inspection des patrimoines ;
- Philippe Durey, conservateur général du patrimoine, directeur de l'École du Louvre.

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Nominations à la commission des titres d'ingénieur

NOR : ESRS1000225A
arrêté du 9-6-2010
ESR -DGESIP

Vu code de l'Éducation, notamment article L. 642-3 ; décret n° 85-685 du 5-7-1985 notamment articles 1 et 2 ; arrêtés du 30-6-2006 et du 24-6-2008

Article 1 - Sont nommées membres de la commission des titres d'ingénieur pour un mandat de quatre ans à compter du 1er juillet 2010 les personnes dont les noms suivent :

- En qualité de membres choisis dans le personnel des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel relevant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et dans lesquels est délivré le titre d'ingénieur diplômé

Au titre de représentant des instituts nationaux polytechniques

- Jean-Léon Houzelot.

Au titre de représentant des grands établissements

- Manuel Samuelides.

- **En qualité de membres choisis dans le personnel des écoles et instituts relevant du ministère de l'Éducation nationale et délivrant le titre d'ingénieur diplômé**

- Monsieur Pascal Ray,

- Philippe Massé.

- **En qualité de membres choisis en raison de leur compétence scientifique et technique**

Au titre de membres pris dans le personnel des établissements délivrant le titre d'ingénieur diplômé autres que les établissements publics relevant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

- Alain Jeneveau,

- Jacques Schwartzentruber,

- Marc Peyrade,

- Bernard Roman-Amat.

Au titre de membres choisis en raison de sa compétence scientifique sans autre condition

- Corinne Gonzalez, épouse Cabassud,

- Agnès Claus, épouse Smith.

- **En qualité de membres choisis par les organisations d'employeurs les plus représentatives**

- Sylvie Chevalet, représentant le Mouvement des entreprises de France (Medef),

- Jean-Jacques Lenne, représentant le Mouvement des entreprises de France (Medef),

- Monsieur René Jacquot, représentant le Mouvement des entreprises de France (Medef),

- Christophe Meunier, représentant la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME).

- **En qualité de membres choisis par les associations et les organisations professionnelles d'ingénieurs les plus représentatives**

- Monsieur Noël Clavelloux, représentant le Conseil national des ingénieurs et des scientifiques de France (CNISF),

- Monsieur René-Paul Martin-Denavit, représentant le Conseil national des ingénieurs et des scientifiques de France (CNISF),

- Yves Bréval, représentant l'Union nationale interprofessionnelle des cadres et ingénieurs, Confédération générale de l'encadrement-Confédération générale des cadres,

- Laurent Mahieu, représentant l'Union confédérale des ingénieurs et cadres, Confédération française démocratique du travail,

- Fabrice Aubert, représentant l'Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens, Confédération générale du travail,

- Renaud Balaguer, représentant l'Union des cadres et ingénieurs, Force ouvrière,

- Hervé Coppier, représentant l'Union générale des ingénieurs, cadres et assimilés, Confédération française des travailleurs chrétiens.

Article 2 - Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Fait à Paris, le 9 juin 2010

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

et par délégation,

Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle,

Patrick Hetzel

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Nominations au conseil d'administration de l'Institut national d'histoire de l'art

NOR : ESRS1000205A
arrêté du 11-6-2010
ESR - DGESIP B2

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministre de la Culture et de la Communication en date du 11 juin 2010, sont nommées membres du conseil d'administration de l'Institut national d'histoire de l'art les personnalités qualifiées dont les noms suivent :

- Patrice Bourdelais ;
- Jean-Claude Colliard ;
- Éric Gross ;
- Henri Loyrette ;
- Georges Molinié ;
- Alain Pichon ;
- Bruno Racine.

Mouvement du personnel

Nomination

Administrateur provisoire de l'IUFM de Poitou-Charentes, école interne de l'université de Poitiers

NOR : ESRS1000201A
arrêté du 25-5-2010
ESR - DGESIP

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en date du 25 mai 2010, Mario Cottron est nommé en qualité d'administrateur provisoire de l'institut universitaire de formation des maîtres de Poitou-Charentes, école interne de l'université de Poitiers.

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur de l'École nationale supérieure de chimie de Paris

NOR : ESRS1000203A
arrêté du 25-5-2010
ESR - DGESIP A

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 25 mai 2010, madame Valérie Cabuil, professeur des universités, est nommée directeur de l'École nationale supérieure de chimie de Paris, pour un mandat de 5 ans, à compter du 1er juin 2010.

Informations générales

Vacance de fonction

Directeur de l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés

NOR : ESRS1000202V
avis du 31-5-2010
ESR - DGESIP B2

La fonction de directeur de l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés sera prochainement vacante.

L'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés est un établissement public d'enseignement supérieur créé par [décret du 30 décembre 2005](#) qui a succédé au Centre national d'études et de formation pour l'enfance inadaptée (CNEFEI).

Conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 2005-1754 du 30 décembre 2005, le directeur est choisi parmi les personnes qui ont vocation à participer à la formation des personnels accueillis par l'institut. Il est nommé par arrêté du ministre chargé de l'Enseignement supérieur et du ministre chargé de l'Éducation nationale, après appel à candidature et après avis du conseil d'administration. Son mandat est de trois ans renouvelable une fois.

Le directeur assure, dans le cadre des orientations définies par le conseil d'administration, la direction et la gestion de l'établissement. Il rend compte annuellement de sa gestion au conseil d'administration. À ce titre, sa mission principale est de préparer et mettre en œuvre le projet d'établissement, après avis du conseil d'administration.

Par ailleurs, il est notamment chargé de préparer les orientations de l'institut relativement aux formations proposées au catalogue de l'institut, ainsi que la politique de coopération extérieure ; de préparer et exécuter le budget de l'établissement et ses modifications, de préparer et exécuter les délibérations du conseil d'administration ; d'organiser les opérations électorales internes.

Il a autorité sur l'ensemble des personnels de l'établissement et répartit les services après avis des équipes pédagogiques.

Les dossiers de candidature comprenant notamment une lettre de candidature et un curriculum vitae devront parvenir, dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis au Journal officiel de la République française, au directeur de l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés, 58-60, avenue des Landes, 92150 Suresnes.

Les candidats devront adresser une copie de leur dossier au ministère de l'Éducation nationale, direction générale de l'enseignement scolaire, bureau B2-2, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris SP 07, ainsi qu'au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle, sous-direction de l'égalité des chances et de la vie étudiante, 1, rue Descartes, 75231 Paris cedex 05.

Informations générales

Vacance de fonctions

Directeur de l'École d'ingénieurs de l'université de Caen (ESIX Normandie)

NOR : ESRS1000204V
avis du 2-6-2010
ESR - DGESIP A

Sont déclarées vacantes à compter du 1er septembre 2010 les fonctions de directeur de l'École d'ingénieurs de l'université de Caen (ESIX Normandie), école interne à l'université de Caen ([décret n°85-1243 du 26 novembre 1985](#) modifié).

Conformément aux dispositions de l'article L. 713-9 du code de l'Éducation, le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels ayant vocation à enseigner dans l'école, sans condition de nationalité. Le directeur est nommé par le ministre chargé de l'Enseignement supérieur sur proposition du conseil de l'école. Son mandat est de cinq ans renouvelable une fois.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae et une déclaration d'intention, devront parvenir, dans **un délai de deux semaines** à compter de la date de publication du présent avis au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, à la présidente de l'université de Caen, direction des affaires juridiques, Esplanade de la Paix, 14032 Caen cedex.

Les candidats adresseront une copie de leur dossier au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle, service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, mission des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé, 1, rue Descartes 75231 Paris cedex 05.

Informations générales

Vacance de poste

École nationale supérieure des ingénieurs des études et techniques d'armement (Ensieta) - rentrée 2010-2011

NOR : MENH1000546V
avis du 8-6-2010
MEN - DGRH B2-4

L'École nationale supérieure des ingénieurs des études et techniques d'armement (Ensieta) recrute à compter du 1er septembre 2010 par voie de détachement :

1 professeur agrégé de mécanique

Contexte

Le poste est situé au sein du laboratoire de développement des technologies nouvelles (DTN) de l'Ensieta, et plus particulièrement dans l'équipe conception mécanique appliquée (CMA). La principale mission de cette équipe de mécaniciens est l'enseignement (cours, TD, TP, BE) dans les deux formations d'ingénieurs de l'école : la formation Ensi classique (promotion de 170 étudiants) et la formation par alternance Fipa (environ 30 étudiants). Les principales disciplines enseignées sont : la technologie et la conception mécanique, l'hydraulique, la conception assistée par ordinateur, l'analyse vibratoire (approche théorique et expérimentale) et l'acoustique, les moteurs thermiques (essence), le dimensionnement des structures (principalement dans le domaine linéaire), la thermique et la thermodynamique, l'automatisme séquentiel sur Api. Des participations dans d'autres disciplines sont possibles avec les enseignants-chercheurs du laboratoire LBMS (mécanique générale, MMC, RdM, matériaux, la mécanique des fluides, etc.) ou des autres laboratoires (automatique, électrotechnique, etc.). De plus, CMA participe activement aux activités de projets, tant projets académiques de conception que projets industriels (travail en binôme de 100 heures réalisées par les secondes années Ensi). En complément des enseignements, les personnels de CMA participent à des activités de développement et de formation continue autour des 3 axes suivants permettant ainsi de rester en adéquation avec les attentes des industriels :

- conception de machines spéciales et de robots, éco-conception et développement de processus dans le cadre du développement durable ;
- mesure, vibration et acoustique industrielles ;
- transmission de puissance et GMP, applications aux véhicules.

Description du poste

- 1) Enseignement de la technologie de construction et de la conception mécanique dans tous les cycles de formation.
- 2) Participation aux enseignements de CAO.
- 3) Mise en place d'un « environnement numérique de conception ».
- 4) Participation à l'encadrement des projets étudiants.
- 5) Suivi d'étudiants en stage de PFE, suivi d'apprentis, participation aux soutenances, etc.
- 6) Participation aux réflexions pédagogiques sur nos formations d'ingénieurs.

Profil attendu

Le (ou la) candidat(e) devra être dynamique et montrer une forte motivation pour l'enseignement de la mécanique et de la conception mécanique qui sera son activité principale. De plus, il (ou elle) réalisera la mise en place d'un « environnement numérique de conception » en coordination avec les autres membres de l'équipe. En effet, dans le cadre de la réforme de nos enseignements Ensi, une orientation pédagogique a été décidée sur les activités par projet dont celles de conception. Toutefois, les étudiants ayant une très faible culture technologique, il faut les placer dans un environnement numérique contenant les informations nécessaires à leur projet : catalogues constructeurs pertinents, sites internet « triés », notes de calculs « types » pour le choix de composants, outils de calculs simples (macro Excel, programmes matlab, etc.). Enfin, si le profil du (ou de la) candidat(e) convient, il (ou elle) prendra la coordination des outils (modules) de calculs d'actions mécaniques et d'analyse par éléments finis de CATIA V5 afin de parfaire leur utilisation.

Les candidatures assorties d'un curriculum vitae détaillé seront adressées au secrétariat général de l'École nationale supérieure des ingénieurs des études et techniques d'armement, 2, rue François-Verny, 29806 Brest cedex 9.

Pour tous renseignements concernant le poste, contacter Alain Poulhalec au 02 98 34 88 96 ou à l'adresse courriel suivante : alain.poulhalec@ensieta.fr